



## REGLEMENT DU GROUPE LOISIR

### UTILISEZ UN VOILIER COMME SI C'ETAIT LE VOTRE

#### 1. Le projet

Le Groupe Loisir a pour vocation de faciliter l'accès à la navigation à voile, sur un bateau ludique et performant, sans contrainte liée à la possession. On s'y rencontre entre passionnés et amateurs, et que l'on fasse partie d'un équipage ou non, il y aura toujours une place à bord. Les mardis on régate, les jeudis on s'entraîne et le reste du temps on tire des bords pour le plaisir !

- Pour qui ?

Pour les **membres du CNM** désirant naviguer en plaisance ou en régate.

- Sur quels bateaux ?

Des *Surprise* (bateau lesté de 7.65m), entretenus tout au long de la saison par des professionnels.

#### 2. Les règles d'adhésion au « Groupe Loisir » et de navigation

##### *Adhésion :*

- Etre titulaire du permis « D » (Navigation à voile en eaux intérieures) afin de pouvoir réserver et skipper un bateau.
- Possibilité d'intégrer le Groupe Loisir en tant qu'équipier, sans être titulaire du permis « D ». Le « membre équipier » n'a pas le droit de skipper ni de réserver un bateau sur l'agenda en ligne.
- Etre membre du Club Nautique Morgien (Les droits d'entrée au club sont offerts pour les personnes intégrant le groupe).
- Etre membre d'une liste d'adresses, téléphones et e-mails (disponibles au secrétariat) afin de faciliter les communications entre les utilisateurs.
- Participer à une demi-journée d'initiation (deux heures de discussions et manœuvres de port avec un moniteur, présentation des bateaux).
- Participer en tant que bénévole à au moins une manifestation par année organisée par le CNM.
- Participer à la préparation et à la mise à l'eau collective des bateaux en début de saison (date à convenir chaque année entre fin mars et début avril).
- Possibilité d'intégrer le Groupe Loisir en cours de saison, la cotisation est calculée en fonction.

##### *Navigation :*

- Réserver les plages horaires de navigation sur l'agenda en ligne et inscrire les noms de tous les équipiers. Les codes d'accès sont communiqués lors de l'inscription.
- Etre deux personnes à bord au minimum (pour autant que le niveau des navigateurs soit suffisant pour manœuvrer le bateau en équipage réduit). Six personnes au maximum.



- Respecter les règles de navigation et de sécurité. Ne pas sortir si le signal d'avis de vent fort est enclenché (feu orange scintillant 40x/min.). Rentrer au port si vous êtes sur l'eau. Observer la météo. Naviguer de jour. Ne surestimez pas vos capacités, privilégiez la sécurité de l'équipage et des bateaux. Utilisez les gilets si les conditions l'exigent.
- Respecter la zone de navigation, en vue de la baie de Morges.
- Annoncer l'itinéraire lors d'une sortie « croisière » et la durée (trois jours consécutifs au maximum).
- Amarrer et ranger le bateau tel qu'il était en embarquant, prêt pour les prochains utilisateurs. Nettoyer si nécessaire.
- Annoncer tout problème technique ou casse dès votre retour de navigation. Chaque membre du Groupe Loisir est responsable des dégâts qu'il aurait commis et devra assumer les coûts de réparation. Les bateaux sont assurés en casco complète, en cas de dégât important la franchise est à la charge du skipper qui a réservé le bateau.
- Participer aux travaux de remise en état.
- Matériel de sécurité : les bateaux sont équipés du matériel de sécurité réglementaire. Chacun possède un classeur avec le permis de navigation et les numéros utiles.
- Responsabilité : le CNM décline toute responsabilité en cas de lésion corporelle.

### 3. Le cout

- Le prix de l'inscription au Groupe Loisir est de **CHF 850.-/an.**

Vous pouvez ainsi naviguer tout au long de la saison avec les autres membres du Groupe Loisir, en fonction de la disponibilité des bateaux et des places libres à bord.

### 4. Les petits plus

- Pouvoir participer aux régates internes et externes du CNM.
- Pouvoir participer aux entraînements communs des jeudis.
- Pouvoir partir en **croisière lacustre** :  
Deux *Surprise* du Groupe Loisir (*Codian* et *Palmero*) sont prévus et équipés pour la croisière. Utilisation jusqu'à trois nuits consécutives.  
Condition : être briefé par un moniteur du CNM sur les règles de plaisance (comment utiliser les places visiteurs par exemple).

### 5. Les tarifs spéciaux

Les personnes dont un membre de leur couple/famille est inscrit au Groupe Loisir et les personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis D bénéficient d'un tarif spécial.

#### 1) Membre « couple/famille » 300 CHF



Pour les membres du CNM qui souhaitent bénéficier de l'offre complète du Groupe Loisir et dont un membre du couple/famille y est déjà inscrit. Lorsque deux parents sont inscrits, les enfants ne paient pas de cotisation supplémentaire et ont un statut de « membre équipier ».

## 2) Membre « équipier » 300 CHF

Pour les membres du CNM qui ne sont pas titulaires d'un permis D et souhaitant avoir la possibilité d'intégrer un équipage pour naviguer en plaisance ou en régate.

Le « membre équipier » n'a pas la possibilité de réserver un bateau en son nom et ne doit pas skipper.

## 6. Inscription

Le formulaire d'inscription est à télécharger sur notre site afin d'être complété, puis renvoyé au secrétariat.

L'inscription au Groupe Loisir est reconduite automatiquement chaque année. **Si vous désirez résilier votre inscription, vous devez en informer le secrétariat par courrier, au plus tard, le 31 octobre de l'année en cours.**

Le comité du CNM se réserve le droit d'exclure une personne du Groupe Loisir en cas de non-respect du règlement.

Ce présent règlement peut être modifié en tout temps par le CNM afin d'être au plus près des réalités et des besoins.

Pour toute inscription ou demande de renseignements, veuillez vous adresser au Chef de base ou au secrétariat du CNM pour les questions administratives.

Par courriel : [ev@cnmorges.ch](mailto:ev@cnmorges.ch)

Par téléphone : 021 811 55 24

Secrétariat du CNM : 021 811 55 22 – [mail@cnmorges.ch](mailto:mail@cnmorges.ch)

Responsable de l'organisation : Didier Lenormand (chef de base)

Réfèrent principal : Simon Monnin (comité CNM – voile loisir)